

Pour l'UNSA, le revenu universel d'activité est un droit fondamental au service de la lutte contre la pauvreté

Dans notre pays, cinquième puissance économique mondiale, 8,8 millions de personnes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté dont 2 millions dans la grande pauvreté. Le non recours aux droits sociaux est important.

Le système actuel des minima sociaux est très complexe, par son hétérogénéité, ses conditions d'attribution et leur nombre. Au-delà de leur diversité, ces minima sociaux font l'objet chacun d'une réglementation spécifique conduisant à un système qui accroît les difficultés des bénéficiaires et complexifie le travail des opérateurs qui en sont gestionnaires.

Plusieurs travaux - Rapport Sirugue, Rapport CESE intitulé Revenu Minimum Social Garanti, porté par Marie Aleth Grard – ATD Quart Monde et Martine Vignau – UNSA avaient pointé tous ces aspects jusqu'à conclure que les minima sociaux ne répondent que partiellement à l'objectif premier de lutte contre la pauvreté.

Le sujet est relancé par le Président de la République en septembre 2018 lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec pour objectif de rénover en profondeur le système des prestations et aides sociales à travers la création du revenu universel d'activité.

Pour l'UNSA, ce chantier ouvert ce lundi 3 juin avec le lancement d'une concertation, doit être un système construit sur la solidarité nationale. Chaque personne en situation de fragilité sociale et économique doit avoir droit à un revenu garanti et stable qui se présente comme une prestation sous condition de ressources. Ce revenu attaché à l'individu, doit être versé de façon automatique, à toutes les personnes, quelle que soit la partie du territoire sur laquelle elles vivent. Cette allocation d'un revenu est essentiellement une étape de transition de nature à participer au retour à l'emploi ou à l'accès à un premier emploi.

Le périmètre proposé avec la fusion du RSA, de la prime d'activité et les APL mélange plusieurs politiques publiques alors que la simplification, la transparence, la cohérence sont des impératifs affichés.

L'UNSA sera très vigilante tout au long de la concertation pour construire un revenu universel ayant pour objectif de compenser l'absence de revenu due à une situation de précarité, que ce soit par le non accès ou la perte d'emploi, une situation de handicap ou de vieillesse. Cela sera le socle minimum garantissant des droits fondamentaux pour tous. Cela devra s'accompagner d'un renforcement de l'accompagnement social et vers l'emploi par les professionnels.

La lutte contre le non recours doit également être le fil rouge de sa conception qui rendra au système toute sa crédibilité et ainsi consolidera notre pacte social.

4 juin 2019

Le Secrétaire Général de l'UNSA
Laurent Escure

Protection de l'Enfance : l'UNSA auditionnée à l'Assemblée nationale

Le jeudi 6 juin, l'UNSA a été auditionnée par la députée Perrine Goulet, Rapporteuse de la mission d'information parlementaire sur l'Aide Sociale à l'enfance. Cette rencontre portait sur la Protection de l'Enfance à l'Éducation nationale et ses relations avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Christine Coq Moutawakkil, chargée de mission UNSA accompagnée de Tiphaine Jouniaux, Secrétaire générale du SNASEN UNSA Éducation ont réaffirmé le souhait d'une évolution significative de la politique publique de protection de l'enfance : prévenir, protéger et garantir l'égalité de tous.

Beaucoup reste à faire pour que les enfants et les jeunes bénéficient de prévention, de protection et d'accompagnement à la hauteur des enjeux individuels et de société. La proposition d'un service social en faveur des élèves, présent de l'école primaire au lycée, et pour tous les élèves semble avoir trouvé une écoute attentive.

Diverses thématiques ont pu être abordées : la prise en charge défailante des Mineurs non accompagnés, le gâchis humain et financier du fait du retrait de nombreux départements dans l'accompagnement des jeunes majeurs dont les étudiants, l'accès aux droits, le respect de la vie privée des familles et des jeunes ...

Les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse doivent être réfléchies, concertées, harmonisées au niveau interministériel afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes. L'UNSA a rappelé que la protection de l'enfance est un enjeu national porté par une politique publique de prévention et de prise en charge dont le pilotage incombe à l'État, garant de la qualité de service public pour tous les citoyens.

Également, l'Éducation nationale doit construire des partenariats, de la coopération et de la coordination avec les Conseils départementaux, Chef de file des politiques de l'aide sociale, et vice-versa, pour porter des actions de prévention efficaces, rendre cohérentes les réponses individualisées et prévenir tous les risques de rupture avec des complémentarités à inscrire dans la durée.

L'UNSA, avec ses syndicats concernés, reste très mobilisée et attentive aux prochaines échéances : la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (éviter les « sorties sèches » de l'ASE) pilotée par Olivier Noblecourt, la feuille de route du secrétaire d'État chargé de la protection de l'Enfance, Adrien Taquet et la proposition de loi portée par Brigitte Bourguignon visant à « renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie ».

Retrouvez les positions de l'UNSA dans le document « Pour une évolution significative de la politique publique de protection de l'Enfance » : https://www.unsa.org/IMG/pdf/livret_protec_enfance.pdf

Retrouvez la vidéo de l'audition de l'UNSA :

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.7770006_5cf8fe6ac1bff.mission-d-information-sur-l-aide-sociale-a-l-enfance---table-ronde-reunissant-des-acteurs-de-l-educ-6-juin-2019

L'UNSA Fonction Publique déterminée aussi bien sur la loi fonction publique que sur les rémunérations des agents publics

Lors du Conseil Commun de la fonction publique du 4 juin, présidé par Olivier Dussopt, Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, l'UNSA Fonction Publique a, une nouvelle fois, redit son désaccord sur le fond du projet de loi de transformation de la Fonction Publique, en particulier sur la modification des instances de dialogue social ou encore sur le recours accru aux contrats.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé aussi son désaccord sur la méthode de dialogue social utilisée depuis plus d'un an et appelle à un changement pour la seconde partie du quinquennat. Les organisations syndicales représentatives doivent pouvoir être davantage entendues.

Alors que ce texte va être étudié au Sénat, l'UNSA souhaite que le gouvernement le modifie.

L'UNSA a noté positivement l'inflexion qui a permis d'introduire une prime de précarité pour les contrats CDD de moins de un an mais elle maintient sa proposition d'extension à tous les CDD.

L'UNSA a également noté l'inflexion du Président de la République et du Gouvernement en matière de suppression d'emplois. Elle sera particulièrement attentive à la réalité de cette annonce.

Le rendez-vous salarial pour 2020 a été annoncé pour le 2 juillet.L'UNSA y portera des revendications permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents, titulaires comme contractuels. C'est un enjeu essentiel au regard des difficultés rencontrées par de nombreux agents, mais aussi pour maintenir l'attractivité de la fonction publique.

D'ores et déjà, l'UNSA rappelle les problématiques de la CSG non intégralement compensée à partir de 2020 pour les seuls agents publics, et celle de la valeur du point d'indice.

L'UNSA proposera des mesures qui permettent aux 5,4 millions d'agents de voir leur pouvoir d'achat et leur rémunération évoluer à la hausse.

Par ailleurs, l'UNSA Fonction Publique a voté en faveur des 4 textes proposés qui renforcent le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui incitent les employeurs publics à recruter des agents handicapés et qui favorisent leur maintien dans l'emploi.

Retrouvez les informations de l'UNSA Fonction Publique : <https://www.unsa-fp.org/>

L'UNSA participera à la Marche des Fiertés parisienne, samedi 29 juin 2019

Militants UNSA, participez à la Marche des Fiertés 2019 sous les couleurs de l'UNSA ! Le RV est fixé à Montparnasse à 13h30, aux côtés du char UNSA.

Pour vous inscrire ou pour avoir plus d'infos : emilie.trigo@unsa.org

Chaque année, depuis plus de 40 ans, la Marche des Fiertés réunit toutes celles et tous ceux qui militent pour l'égalité des droits des lesbiennes, gays, bis, trans.

La Marche est organisée depuis plus de 10 ans par l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans (Inter-LGBT).

L'Inter-LGBT regroupe environ 60 associations et a pour mission de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, dans le cadre de la promotion des droits humains et des libertés fondamentales.

En 2019, l'UNSA participera, comme chaque année, à la marche nationale qui se déroulera à Paris le samedi 29 juin.

La Marche des Fiertés de Paris partira à 14h de Montparnasse sous le mot d'ordre « Filiation, PMA : marre des lois a minima ! », l'arrivée se faisant Place de la République où aura lieu le Grand Podium de fin de Marche de 17h à 22h.

Cette année, l'UNSA souhaite souligner sa présence et son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations en mettant en place un char aux couleurs de l'UNSA et aux couleurs de l'Inter LGBT et invite, dès à présent, ses militants franciliens à se mobiliser pour cette journée militante et festive !

L'UNSA est aussi présente cette aux différentes marches se tenant en France, à Angers, Bordeaux, Toulouse, Metz, Lyon, Biarritz, Montpellier et Marseille.

Laurent Escure invité de Réalité du Dialogue Social

Laurent Escure était l'invité d'un petit déjeuner organisé par Réalité du Dialogue Social (RDS), mardi 4 juin. Une quarantaine de participants étaient présents, l'occasion pour l'UNSA de rappeler son particularisme dans le paysage syndical et ses bons résultats aux élections professionnelles attestant du syndicat qui monte.

Plusieurs sujets ont été abordés au cours de l'intervention de Laurent Escure et dans les échanges: la forme de l'UNSA, son autonomie, la force de ses militants libres ensemble, la crise du dialogue social, le réformisme, le compromis social, la prise en compte du besoin écologique...

Les échanges se sont conclus sur les réformes fonction publique et retraites en cours.

Assemblée Générale de l'UNSA Défense les 4,5 et 6 juin 2019

Cette année l'UNSA Défense a organisé son assemblée générale, réunissant plus de quatre-vingt délégués venus de toutes les régions, à Ronces-les-Bains (17).

L'UNSA était représenté par deux de ses secrétaires nationaux, Dominique Corona qui a fait un point sur l'avancement de la réforme des retraites et par Luc Farré qui a abordé toute l'actualité de la fonction publique.

Un nouveau Secrétaire général pour l'UNSA Santé et Cohésion Sociale

Stéphane Blanchon a succédé à Jean-Noël Galy à la tête de la fédération UNSA Santé et Cohésion Sociale, première organisation syndicale au ministère de la Santé et dans les ARS.

10^{ème} Congrès de l'EPSU (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP)) du 4 au 7 juin 2019 à Dublin

L'UNSA Fonction Publique était représentée au congrès de l'EPSU par Alain Parisot et Annick Fayard. Ce congrès a lieu tous les 5 ans. Cette année, plus de 600 délégués ont mis l'accent sur l'Avenir pour tous avec la volonté de s'organiser pour des services publics de qualité et des emplois décents.

Les évolutions numériques ou l'urgence climatique, dans une société plus démocratique, avec une plus grande égalité entre les femmes et les hommes et de meilleurs salaires, sont autant d'enjeux et défis que se sont engagés à affronter les syndicats des services publics de toute l'Europe.

Colloque du 18 juin 2019 : « La mise en place des CSE dans les entreprises : premiers enseignements »

L'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean-Jaurès organise une réunion, en partenariat avec l'UNSA, la CFDT et la CFTC,

le mardi 18 juin 2019 à 14h salle publique de la CFDT, 4 Bd de la Villette, Paris (métro Belleville)

pour observer, analyser et proposer, concernant la mise en place des CSE depuis un an.

L'UNSA y sera représentée par Florence Dodin, Secrétaire générale adjointe.

Inscription au colloque : cliquer ici <https://jean-jaures.org/nos-actions/loi-travail-2018-le-dialogue-social-en-sort-il-renforce>.

La loi Travail de 2018, suite aux ordonnances de 2017, a modifié les institutions représentatives du personnel. Le Comité social et économique (CSE) a remplacé le Comité d'entreprise, délégués du personnel et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Quels premiers enseignements peut-on en tirer ? Le dialogue social en entreprise est-il renforcé